



**HAUT-COMMISSARIAT
À LA STRATÉGIE
ET AU PLAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Analyse coûts-bénéfices des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

Avis du conseil scientifique

Émile Quinet (président),
Wladimir Andreff, Luc Baumstark, Christophe Lepetit,
François Lévêque, Jérôme Massiani et Carine Staropoli

Décembre 2025

Dans le cadre d'un programme d'évaluation des Jeux de Paris 2024 piloté par la Délégation interministérielle aux Jeux olympiques et paralympiques (DIJOP), le Haut-commissariat à la Stratégie et au Plan s'est vu confier la responsabilité d'une analyse coûts-bénéfices de cet événement. Il a souhaité se faire assister dans cette tâche par un conseil scientifique tout au long des travaux. Le présent document constitue l'avis du conseil scientifique sur le rapport final du CRÉDOC, prestataire de l'étude¹.

Les particularités de l'étude

L'analyse coûts-bénéfices des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de Paris 2024 est exceptionnelle à de multiples égards.

D'abord parce que l'événement se compose d'un choc très court, qui se compte en semaines, alors que les évaluations socioéconomiques (ESE) concernent d'ordinaire des

¹ CRÉDOC (2025), *Analyse coûts-bénéfices des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. Rapport final*, rapport d'étude réalisé à la demande du Haut-commissariat à la Stratégie et au Plan, décembre.

investissements de long terme tels que des infrastructures de transport, des bâtiments hospitaliers ou des centrales de production énergétique². Certes, plusieurs actions entreprises à l'occasion des JOP auront un effet durable. Néanmoins, l'hypothèse sous-jacente à l'ESE – qui est d'analyser des situations d'équilibre sans approfondir les mécanismes de transition entre elles – est mal satisfaite et oblige à des adaptations de la méthodologie classique auxquelles l'étude du CRÉDOC analysée ici s'est efforcée d'apporter des réponses.

Ensuite parce qu'il s'agit d'une évaluation *a posteriori* – les Jeux ayant eu lieu –, alors que la quasi-totalité des évaluations se pratiquent avant l'événement. Cette particularité ne diminue pas l'intérêt de cette ESE, mais elle change la nature de cet intérêt. Outre qu'elle peut permettre d'éclairer la prise de décision pour des événements futurs analogues, l'étude fournit un regard nouveau sur les conséquences économiques et sociales de l'événement, déjà largement explorées par d'autres méthodologies. Elle offre aussi une illustration de ce que la méthodologie de l'ESE apporte à l'appréhension d'un événement de l'ampleur des JOP. À ce titre, elle peut constituer un exemple fondateur pour la mise en œuvre de cette méthodologie pour des événements de même nature.

Car c'est quasiment la première fois qu'un événement sportif d'une telle envergure fait l'objet d'une ESE. Certes l'économie du sport s'est considérablement développée au cours des dernières décennies, comme en témoignent les nombreuses études qui ont exploré les conséquences de ces JOP de Paris sur de multiples champs, chacune selon sa méthodologie propre.

La méthodologie de l'ESE présente en effet des caractéristiques qui la rend propre à répondre à une question majeure : quel est l'intérêt du projet pour l'ensemble de la collectivité nationale ? C'est là une ambition haute, qui fait l'intérêt de l'ESE et la distingue des autres approches. Elle vise à évaluer les conséquences du projet non pas seulement pour l'organisation qui en est responsable – ce serait le rôle d'une analyse financière – mais pour l'ensemble des agents de la collectivité nationale. Elle ne s'intéresse pas seulement aux effets marchands – ce qui est la caractéristique des études d'impact ou d'effets sur le PIB – mais nourrit l'ambition de prendre en compte la satisfaction des spectateurs et téléspectateurs, les effets sur l'environnement et plus

² France Stratégie (2023), *Guide de l'évaluation socioéconomique des investissements publics, Édition 2023*, rapport du comité d'experts des méthodes d'évaluation socioéconomique des investissements publics présidé par Robert Guesnerie, septembre.

généralement tout ce qu'on désigne sous les termes d'externalités et d'intangibles. Elle ambitionne en outre d'évaluer tous ces effets à l'aune d'une même métrique monétaire, ce qui implique de pouvoir monétariser les intangibles. Enfin, elle ne juge pas une décision dans l'absolu mais par comparaison avec ce que l'on aurait fait à la place de l'investissement en cause, autrement dit avec le « contrefactuel ».

On conçoit que ces exigences impliquent des méthodes très précises et parfois complexes qui constituent l'ensemble des règles de l'art que le CRÉDOC a mis en œuvre en coopération avec le conseil scientifique. Le présent avis vise à mettre en perspective là où c'est nécessaire les partis pris méthodologiques et à donner un avis d'ensemble sur les calculs menés et sur la valeur de la VAN (valeur actuelle nette) à laquelle ils aboutissent, en appréciant notamment la robustesse de chacun des postes qui la composent.

La méthodologie

Les particularités des Jeux olympiques au regard de la pratique traditionnelle de l'évaluation socioéconomique ont des conséquences méthodologiques qui méritent quelques commentaires.

Le caractère international de l'événement entraîne des effets allant bien au-delà du territoire français. Les téléspectateurs se sont comptés en milliards et les visiteurs sont venus de tous les pays. Selon les lignes de la méthodologie de l'ESE, l'étude se limite aux résidents et au territoire national. Cela implique par exemple que la satisfaction des étrangers visiteurs et téléspectateurs n'est pas prise en compte, une restriction forte pour un événement d'envergure mondiale. Effectuer une ESE au niveau mondial était envisageable, mais cela aurait nécessité des données hors de portée, sans parler des difficultés conceptuelles bien connues qu'il y a à agréger des utilités d'agents de pays différents. Le caractère international de l'événement conduit à une autre difficulté concernant le choix du contrefactuel : si les jeux ne s'étaient pas tenus à Paris, ils auraient eu lieu dans une ville étrangère inconnue, mais qui eût été probablement Los Angeles. Pour évaluer ce contrefactuel, il faudrait connaître finement les conditions de réalisation des JOP dans cette ville étrangère, une tâche très lourde et à l'issue très incertaine. C'est la raison pour laquelle, outre le contrefactuel logique de JOP organisés dans une autre ville, on a étudié un contrefactuel plus opérationnel, soit une situation sans JOP en 2024. Il apparaît que la différence entre les deux situations – mal appréciée comme on l'a expliqué – est faible. Aussi, c'est sur le premier contrefactuel – des Jeux olympiques organisés ailleurs qu'à Paris en 2024 – qu'on portera l'attention par la suite.

Une autre question méthodologique tient aux effets sur l'emploi. De ce point de vue, le guide méthodologique du HCSP précédemment mentionné³ fixe une règle générale : on ne prend pas en compte les effets sur l'emploi. Cette règle connaît des exceptions⁴ à chaque fois dûment justifiées. Il est raisonnable de considérer que les JOP en font partie. D'abord parce que l'emploi, et surtout l'emploi non qualifié des poches de chômage était un objectif officiellement poursuivi par les organisateurs. Un autre motif de s'intéresser aux effets sur le marché du travail tient à la durée très courte de l'événement et aux effets qu'il a pu avoir sur l'activité économique et le niveau d'emploi. Cette situation est inhabituelle, et l'ESE est mal adaptée à ces situations d'évolution pour lesquelles l'analyse devrait disposer d'un modèle dynamique macroéconomique bouclé ; à défaut, le CRÉDOC a développé une modélisation d'un type analogue à celle mise en œuvre dans l'étude sur le PIB⁵. Cette modélisation porte sur les effets macroéconomiques de court terme ; l'absence de bouclage ne permet pas d'en déduire des effets nets sur l'emploi, mais elle fournit une appréciation de leur ampleur maximale possible, puisqu'elle détermine ce qu'on obtiendrait en situation de sous-emploi où toutes les productions utilisées pour les JOP conduiraient à des augmentations nettes, sans effet de substitution.

Les résultats

En suivant la distinction classique des manuels d'analyse coûts-bénéfices (ACB), on distinguera les effets sur le marché primaire, sur les marchés secondaires, les externalités, puis l'analyse des distorsions de marché. Le contrefactuel retenu est : « Jeux olympiques ailleurs ». Les chiffres sont tirés du rapport du CRÉDOC⁶.

Pour chaque poste constituant la VAN, le tableau page suivante résume dans la colonne « commentaires » l'appréciation du conseil scientifique concernant la précision de la détermination et le sens de l'incertitude éventuelle.

³ France Stratégie (2023), *Guide de l'évaluation socioéconomique des investissements publics*, op. cit.

⁴ Par exemple, dans l'ESE du Grand Paris Express, ou dans celle de la troisième ligne de métro de Toulouse.

⁵ EY (2025), *Évaluation ex-post de l'impact économique des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024*, rapport final à l'attention du ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, avril.

⁶ CRÉDOC (2025), *Analyse coûts-bénéfices des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024*, op. cit.

**Tableau 1 – Estimation des effets des Jeux olympiques et paralympiques,
par poste, d'après l'étude du CRÉDOC**

	Poste	Estimation du CRÉDOC en Mds €	Commentaires du conseil scientifique
Coût de production de l'événement, y compris actualisation	Solde construction (hors subventions publiques)		
	Solideo	-1,909	
	Financeurs privés	0,000	Ce chiffre est une borne basse. Borne haute environ +600 M €
	Autres administrations publiques	-2,278	
	Héritage		
	Solideo et autres administrations	2,388	
	Solde organisation (hors subventions publiques)		
	Cojop	-0,215	
	Administrations publiques	-1,471	
	Effet du COFP	-0,697	
Surplus consommateurs	Solde production	-4,182	
	Surplus des agents publics	0,533	Surestimé ; une borne basse serait zéro
	Surplus spectateurs	0,320	Sous-estimé
Marchés secondaires	Surplus téléspectateurs	0,291	Fortement sous-estimé
	Surplus hôtellerie et locations saisonnières	0,040	
Déséquilibre de marché	Emploi	0,163	Surestimé ; une valeur basse serait zéro
Externalités	Gaz à effets de serre	-0,193	Le coût est surestimé ; une borne basse du coût (et borne haute de VAN) serait zéro
	Pratique sportive	0,244	
	Total général	-2,784	Estimation plus optimiste : VAN de l'ordre de -1,7 Md €
Effets non estimés	Transport		Ordre de grandeur + 0,5 Md €
	Volontaires		
	Fanzone		
	Réseaux sociaux		

Cojop = comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques

COFP = coût d'opportunité des fonds publics

Solideo = société de livraison des ouvrages olympiques

Source : conseil scientifique, d'après CRÉDOC (2025), *Analyse coûts-bénéfices des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024*, op. cit.

On assortit de commentaires les postes pour lesquels est mentionnée une surestimation ou une sous-estimation.

Financeurs privés de la construction

L'égalité entre recettes et dépenses implique que les financeurs privés ne tirent pas avantage de leur participation au-delà d'une rentabilité normale, ce qui est une borne basse. Une autre hypothèse – haute – serait de considérer que les financeurs privés font un surplus, lié à l'asymétrie d'information du processus de négociation, qui peut être élevé : on verra plus bas qu'il est pris égal à 50 % dans la négociation sur les salaires des agents publics. Si ce surplus était de 20 % du montant, cela représenterait 600 millions d'euros de plus en termes de VAN.

Héritage

Les valeurs d'héritage des installations ont été estimées au mieux, mais elles comportent une part d'incertitude qui tient à l'ignorance où nous sommes de la manière dont les installations en cause seront utilisées. Le conseil scientifique recommande qu'une étude soit menée d'ici cinq à dix ans pour constater ce qu'il en aura été.

Bilan des fonds publics

Ce poste présente un certain caractère conventionnel. On a suivi ici la règle usuelle selon laquelle les dépenses sont prises hors TVA et les impôts sur les salaires ne sont pas pris en compte, ce qui se justifie puisque la plupart des ESE se calculent à emploi constant. En revanche, lorsqu'il y a des suppléments de rémunération (salaires supplémentaires et primes), les conséquences sur les fonds publics ont bien été prises en compte.

Surplus des agents publics

Il s'agit des primes versées aux agents publics (sécurité, transport, santé, etc.) pour compenser l'effort supplémentaire qui leur a été demandé. Si le contrat a été établi selon les règles d'efficacité d'un marché, la prime devrait juste compenser l'augmentation de salaire de réservation de l'agent, et le surplus en question serait nul. L'hypothèse faite ici est que le contrat a été favorable aux agents et a été le double de l'augmentation du salaire de réservation. Cette situation plausible mais non démontrée serait une conséquence de la nature transitoire de l'événement ; si le besoin était permanent, des embauches auraient eu lieu à un salaire normal. Ce surplus peut ainsi être considéré comme un effet de déséquilibre transitoire de marché. Le conseil

scientifique considère que la valeur prise constitue une borne haute du surplus considéré.

Surplus des spectateurs et des téléspectateurs

Ces postes sont incertains à plusieurs égards. D'abord, l'événement s'analyse non comme une variation marginale de la quantité d'un produit déjà existant, mais comme l'apparition d'un produit nouveau en quantité non marginale. De ce fait, le surplus implique une intégration de la totalité de la fonction de demande ; or cette fonction de demande est très difficile à caler dans sa partie correspondant aux prix élevés et aux quantités faibles. À cette première source d'incertitude, d'ordre conceptuel, s'ajoutent les incertitudes concernant les résultats des enquêtes.

Pour le surplus des spectateurs, le chiffre fourni ne porte que sur les spectateurs ayant payé leur billet, et compte pour zéro le nombre de spectateurs à billet gratuit, qui représente une fraction non négligeable du total des spectateurs. Il constitue donc une borne basse de l'estimation.

Pour le surplus des téléspectateurs, une forte proportion de réponses sont des réponses « zéro », que la prudence du CRÉDOC a conduit à considérer très majoritairement comme des réponses vraies, alors qu'en réalité, elles s'apparentent pour beaucoup à un refus de répondre. L'interprétation des réponses obtenues avant la réalisation des JOP est en outre hasardeuse, s'agissant d'un bien d'expérience. Enfin, le contraste est fort entre le surplus des téléspectateurs estimé *ex ante* à l'aide d'une enquête, et les succès d'audience *ex post* mesurés de diverses façons, en particulier par rapport aux audiences ordinaires⁷. On peut donc considérer que le calcul fait à partir des résultats d'enquêtes est un fort minorant du surplus réel. Le conseil scientifique considère que les chiffres calculés sont des bornes basses. Au total, l'ensemble de ces deux postes apparaît sensiblement sous-estimé, pour un montant difficile à préciser, mais dont le conseil scientifique considère qu'il doit se situer autour de plusieurs centaines de millions d'euros.

Emploi

L'estimation portée dans le poste emploi est la somme de deux termes. Le premier traduit les embauches relatives au programme « Emploi JOP 93 » qui avait vocation à

⁷ Voir Arcom (2024), « [Paris 2024 : des jeux pour tous. Bilan de la diffusion audiovisuelle et numérique des JOP 2024](#) », décembre.

intégrer les publics en insertion vers les métiers du BTP, avec un effort particulier pour les habitants de Seine-Saint-Denis. Le nombre est connu, et il est probable que pour ces emplois il n'y a pas eu d'effet de substitution. Ils ont été valorisés par le smic, ce qui correspond à la borne haute des méthodes publiées pour ce type de valorisation⁸. Le second terme est conditionné à l'existence d'une augmentation de l'emploi net liée aux JOP. Son évaluation se rattache à une analyse de la propagation des flux financiers créés par les dépenses de construction et d'organisation qui correspondraient à des augmentations nettes, sans effet de substitutions géographiques ou temporelles, et suppose que les flux ainsi calculés sont des flux nets, sans effet de substitution. L'analyse des évolutions de l'emploi par secteur et par zone géographique est fondée sur des données trop agrégées pour que, à l'échelle des volumes d'emploi impliqués par les Jeux, on puisse observer de tendance nette. On remarque simplement que, entre 2023 et 2024, les évolutions ont été chahutées, ce qui laisse à penser que les effets de report temporel ont pu jouer un rôle. Au total, le conseil scientifique considère que la valeur fournie constitue un maximum.

Effet sur le changement climatique

Dans le scénario « JOP ailleurs », les émissions à l'étranger (i.e., le transport international) sont monétarisées par la valeur des dommages qu'elles vont infliger à la France selon la valeur la plus communément reconnue, celle fournie par les travaux de *Resource for the Future*⁹. Il ressort que la valorisation des dommages causés à la France par ces émissions étrangères est minime. Quant aux émissions pour la France, monétarisées par la valeur de l'action pour le climat (VAC) suivant en cela le rapport A. Quinet (2025)¹⁰, elles correspondent aux émissions sur le territoire national liées aux JOP (construction, déplacements). Mais il faudrait, selon le principe de comparaison au contrefactuel, en déduire ce qui se serait passé en l'absence de JO, qui n'est pas connu avec précision ; mais il y a tout lieu de penser qu'en termes de construction par exemple, à la construction des bâtiments liés aux JOP se seraient substituées d'autres constructions ; que les touristes qui sont venus pour les Jeux auraient fait à un autre moment un autre

⁸ Voir Farrow S. (2018), *How to teach Benefit Cost Analysis. Tools of the Trade*, Elgar Elsevier.

⁹ Voir Rennert K., Erickson F., Prest B.C. et al. (2022), « Comprehensive evidence implies a higher social cost of CO₂ », *Nature*, vol. 610, p. 687-692, septembre.

¹⁰ France Stratégie (2025), *La valeur de l'action pour le climat : une référence pour évaluer et agir*, rapport de la commission présidée par Alain Quinet, mars.

déplacement, etc. Si l'activité n'a pas été accrue par les JOP, les émissions auraient été déplacées mais elles n'auraient guère varié, on ne sait pas dans quel sens d'ailleurs. Pour ces raisons, le conseil scientifique considère que l'estimation présentée est une borne haute du coût des JOP en termes de changement climatique. À noter que les effets sur l'emploi et sur le changement climatique sont corrélés négativement et se neutralisent.

Pratique sportive

Comme l'évaluation proposée est fondée uniquement sur des constatations concernant les licenciés, qui sont une faible proportion, inférieure à la moitié, de l'ensemble des pratiquants sportifs, l'estimation de ce poste est entachée d'une incertitude difficile à évaluer.

L'ensemble de ces considérations conduit à estimer que, pour les postes estimés par le rapport du CRÉDOC, une estimation haute serait d'environ un milliard d'euro supérieure à la VAN présentée, correspondant aux trois postes recensés plus haut : financement privé, spectateurs et téléspectateurs.

Outre ces effets pris en compte dans le calcul de VAN présenté, il y a des effets non traités et dont certains sont cités dans le rapport.

Transports

L'étude n'a pas pu estimer l'effet des JOP sur les transports, et plus particulièrement sur les transports des Franciliens (les conditions de transports pour les visiteurs et pour les accrédités sont implicitement comprises dans leur évaluation de surplus du séjour pour les premiers et dans les coûts de leur organisation pour les seconds). D'une analyse de ce qui s'est passé durant et en dehors des JOP, il ressort que le trafic routier s'est réduit et que le trafic en transports en commun a augmenté par rapport à une année normale. De nombreux indices conduisent à penser que la qualité de service des transports en commun s'est globalement améliorée. Quant à la vitesse automobile, elle semble globalement avoir été équivalente, sinon plus élevée, à ce qu'elle était habituellement sans les Jeux. Enfin, la réduction du trafic automobile a entraîné une réduction des atteintes à l'environnement. La combinaison de ces effets, difficile à préciser en l'absence d'une modélisation des trafics qui demanderait une étude spécifique longue et lourde, donne à penser que les impacts sur les Franciliens ont été globalement positifs, et probablement de l'ordre de la centaine de millions d'euros.

Déséquilibres de marchés

En raison de l'ampleur temporelle très limitée de l'événement, les marchés n'ont pas pu tous évoluer selon une trajectoire d'équilibre de long terme. Il a été possible de tenir compte de ces effets pour le tourisme et pour l'emploi (le supplément d'activité a été absorbé par des heures supplémentaires, et non par embauche). D'autres inadaptations se sont produites telles que zones saturées lors de certaines manifestations, correspondant à des mécanismes de demande latente. Leur effet, qui irait dans le sens d'une augmentation de la VAN, est probablement limité.

Volontaires

L'analyse contenue dans le rapport concernant les effets du volontariat fait ressortir que le volontariat a eu sur ses participants un effet positif : *ex ante*, les volontaires auraient été prêts à payer pour participer. Malheureusement on ne dispose pas d'enquête qui aurait permis d'estimer ce consentement à payer. *Ex post*, les témoignages font souvent état d'un enrichissement personnel inattendu qui viendrait probablement augmenter la disponibilité à payer *ex ante* précitée. Une estimation sommaire monétarisant le fait que la plupart des volontaires ont pu assister à un spectacle pendant ou après les heures de volontariat, aboutissant à une valeur d'environ quelques dizaines de millions d'euros, est certainement par défaut. Un ordre de grandeur plausible serait de l'ordre de la centaine de millions d'euros.

Fanzones

Il y a eu deux fois moins de participants aux fanzones que de spectateurs. Leur surplus est plus faible, on supposera pour en prendre un ordre de grandeur qu'il est deux fois moindre que celui des spectateurs par unité, ce qui conduit à estimer un ordre 4 de grandeur de ce surplus de la même magnitude, mais plus faible que celui des spectateurs.

Diffusion sur les réseaux sociaux

Il s'agit d'un point non abordé dans l'étude, mais qui peut représenter des montants importants si l'on songe à la place que prennent les activités correspondantes à la fois en termes de chiffres d'affaires pour les produire et en temps passé pour les consommer. Les informations disponibles mettent en évidence leur ampleur : au niveau mondial, il y a eu 412 milliards d'engagements générés sur les réseaux sociaux, issus de 270 millions de publications. En comparaison, les télévisions – y compris le streaming –

ont enregistré 28,7 milliards d'heures de contenu regardées. Ces chiffres montrent l'importance que peut avoir ce poste.

Ces postes non renseignés dans l'étude, dont le sens d'intervention dans la VAN est certainement positif, sont bien sûr très mal connus. Mais on voit qu'ils peuvent être de l'ordre du demi-milliard d'euros.

Au total, les considérations qui précèdent conduisent à envisager une borne haute de la VAN qui serait d'environ 1,5 milliard d'euros supérieure à la VAN présentée dans le rapport, et aboutirait à une VAN négative autour de 1,5 milliard d'euros.

Valeur de non-usage

L'analyse économique reconnaît une valeur de non-usage pour certains biens publics tels que sites naturels, parcs de loisirs, etc. Il est naturel de considérer que ce concept peut s'appliquer aux grands événements et correspondre à la satisfaction de la population à accueillir de tels événements. On trouve quelques exemples d'évaluations de l'effet sur la satisfaction de la population à accueillir un grand événement sportif. La terminologie varie, on trouve les termes de halo, bonheur, satisfaction, valeur de non-usage. Outre des applications à de petits événements (départ du Giro aux Pays-Bas), on trouve quelques applications aux grands événements : JOP de Londres, candidature de Calgary. Les sommes en jeu sont très importantes, jusque deux milliards de livres pour Londres¹¹. Les résultats doivent toutefois être filtrés : en particulier, il faut être attentif au double compte avec les bénéfices économiques attendus et le surplus des téléspectateurs qui peuvent être déjà pris en compte dans d'autres termes de l'analyse coûts-bénéfices. En outre, on ne dispose pas d'enquête permettant d'en donner une estimation dans le cas des JOP. Ce sont les raisons pour lesquelles le conseil scientifique, s'il a considéré qu'il convenait de mentionner cet effet, ne l'a pas pris en compte dans ses jugements.

¹¹ Atkinson G., Szymanski S., Ozdemiroglu E. et S. Mourato (2008), « Are we willing to pay enough to "Back the bid"? Valuing the intangible impacts of London's bid to host the 2012 Summer Olympic Games », *Urban Studies* vol.45, p. 419-444. Dolan P., Kavetsos G., Krekel C. et al. (2019), « Quantifying the intangible impact of the Olympics using subjective well-being data », *Journal of Public Economics*, vol. 177, septembre.

Conclusion

Il ressort des considérations précédentes que l'étude menée sur les JOP 2024 fournit une estimation solidement documentée et tenant compte de nombreux postes. Le conseil scientifique s'est attaché à établir la solidité d'évaluation de chaque poste et, en cas d'incertitude, à apprécier le sens de cette incertitude. Il ressort de son analyse que l'étude a été menée de façon rigoureuse, bien informée et prudente, voire clairement sous-estimée sur de nombreux postes. Si on tient compte de l'effet des postes qui, faute de temps ou de données, n'ont pas pu être évalués, on arrive à la conclusion que la VAN de l'événement pourrait se situer dans une fourchette allant de la valeur -2,7 milliards d'euros, correspondant aux valeurs prudentes du rapport du CRÉDOC et en comptant pour zéro les postes omis, à une valeur de l'ordre de -1,5 milliard d'euros, dans laquelle les sous-estimations ont été reprises et une évaluation de l'ordre de grandeur des postes omis a été introduite. Ce déficit est à mettre en comparaison avec des effets intangibles non mesurables tels que la fierté nationale, le renforcement du sentiment d'identité nationale et l'effet économique que l'événement et son succès ont pu susciter quant à la capacité de nos concitoyens à organiser de grands événements d'une qualité exceptionnelle universellement reconnue.

Enfin, le conseil scientifique considère qu'il serait utile que les réflexions menées à l'occasion de ce travail soient capitalisées pour des études futures portant sur des événements analogues. Ces études pourraient contribuer à l'élaboration d'un guide méthodologique pour l'exécution des ESE des grands événements.